

CONSEIL COMMUNAL TALENCE NORD

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE

DU 25 JANVIER 2018

Monsieur PRADES, Président du Conseil Communal Nord, ouvre la séance en rappelant que la réunion du jour est une suite de la réunion publique du 9/11/2017 consacrée au projet de création d'un « quartier apaisé » dans les quartiers nord de Talence. Il s'agit d'un projet de création et d'aménagement d'un parking rue Floquet suivi d'une réhabilitation de la voirie en zone partagée avec enfouissement du réseau.

L'objet de la réunion est de présenter l'ébauche du projet aux riverains afin de leur faire valider les phases de celui-ci.

Les élus présents veulent s'attacher à donner tous les éléments d'appréciation possibles aux riverains du futur projet afin de leur permettre de comprendre la globalité de celui-ci.

Monsieur Denis PINSOLLE, de Bordeaux Métropole, présente le diaporama suivant. Le projet se décline en 3 chantiers successifs :

1 : Démolition du hangar, désamiantage et traitement des murs limitrophes des voisins immédiats

La démolition va durer deux mois et débutera au printemps 2018. La Métropole a commencé à rencontrer les 7 propriétaires du voisinage immédiats pour leur faire valider le projet.

Monsieur PINSOLLE souhaite apporter des précisions quant au désamiantage : comme tout chantier de ce genre, un plan de retrait doit être impérativement respecté, les personnels qui vont intervenir seront dotés de combinaisons et de protections respiratoires. L'amiante qui sera retirée n'est absolument pas volatile et la Métropole s'engage à informer les riverains des conduites à tenir durant tous les travaux.

2 : Réalisation d'un parking public en enrobé

32 ou 33 places sont attendues dont une place PMR.

La durée des travaux est estimée à 3 mois. Concernant son aménagement, le choix a été fait, à la demande de la Ville, d'ouvrir un maximum de places.

Il n'y a qu'un point d'entrée et de sortie sur cet équipement et il sera bordé le long de la voirie d'un aménagement paysager.

3 : Aménagement de la voirie sous la forme d'une zone partagée, réfection de la voirie, des trottoirs et des caniveaux et séparation entre les trottoirs et la voirie avec un dégradé de 2 cm

Pour limiter la vitesse à 20 kms/h sur cette voie partagée, plusieurs aménagements vont être réalisés : une surélévation de la chaussée à l'entrée de la rue sera créée. L'effet montant a pour objectif de casser la vitesse. La mise en place d'un stationnement en chicane tout le long de la rue a également cet objectif et en fin de voirie on aura une déclinaison inversée. Les travaux débuteront après la démolition et le désamiantage et doivent durer entre 4 et 6 mois. Ce délai, qui peut paraître important, s'explique par le fait que la rue ne sera jamais fermée complètement afin de permettre aux riverains d'accéder à leur habitation.

Le projet, tel qu'il est présenté ce soir à l'approbation et avis des riverains, ne constitue qu'une première ébauche, les observations qui seront présentées seront étudiées et pourront abonder le projet.

Une fois finalisé, une demande d'autorisation sera adressée à la Mairie pour commencer les travaux.

S'agissant des cas particuliers liés à certaines particularités de l'habitat, les techniciens de la Métropole vont se rapprocher de leur propriétaire pour les étudier. Le projet n'étant qu'au stade de l'étude, ces particularités seront insérées dans celui-ci et validées par les habitants ultérieurement. La Métropole rappelle que la rue va être totalement homogénéisée. Mais d'ores et déjà, il est précisé que le projet s'insère dans l'état de la rue actuelle, il n'est pas prévu d'alignement.

En réponse à certaines questions, il est précisé que les réseaux notamment d'éclairage public vont faire l'objet d'un enfouissement dans la mesure du possible. L'enfouissement total dépend de l'autorisation ou non des propriétaires des maisons (B. LEBLAY). Par ailleurs, il est proposé la mise en place de deux avaloirs pour les eaux pluviales au milieu et en fin de voirie.

Toujours pour prévenir les vitesses excessives des voitures rue Floquet limitées à 20 kms/h, un marquage au sol doit être réalisé également sur la voirie. Les habitants du quartier regrettent que cette signalétique n'ait pas été apposée également dans la rue Coppée. Ce dispositif actuellement réglementaire ne l'était pas lors de réfection de la rue Coppée. La réglementation a changé depuis.

Monsieur PRADES propose aux habitants du quartier de constater par eux-mêmes la réussite d'une voie apaisée rue de la République. Selon lui ses habitants, au début sceptiques, sont désormais très satisfaits de cet aménagement qui va être également proposé rue Floquet. La sécurité est une priorité recherchée à travers ces aménagements. Mais elles n'empêcheront pas les comportements incivils.

De même, la réalisation d'un stationnement en chicane obtient de bons résultats pour limiter la vitesse. La rue n'offrant pas de stationnement sur une portion de la voie, il est alors suggéré par les habitants, toujours dans un souci de limiter la vitesse des voitures, de disposer un coussin berlinois sur cet emplacement. Ils proposent également de réserver un espace sur le futur parking pour y installer des arceaux à vélos.

Concernant, toutes les questions liées à la saturation du stationnement, Monsieur JESTIN, adjoint en charge de la circulation et du stationnement, indique que la municipalité étudie le sujet afin de proposer une solution de stationnement réglementé adaptée au quartier. Il s'engage à venir présenter le dispositif envisagé aux habitants des quartiers nord en priorité, fin mars début avril.

La Métropole s'engage à étudier les suggestions qui ont été faites ce soir au projet qui a été présenté. Celui-ci est un schéma de principe qui va certainement évoluer pour tenir compte des observations.